

CAPD du Vendredi 7 juin

Compte-rendu des délégués des personnels du SNUipp-FSU de l'Oise

Ordre du jour :

- Exeat prioritaires
- Allègements et aménagement de service
- Temps partiels
- Demandes de mise en disponibilité
- Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude
- Préparation du tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles

Exeat

La DASEN annonce que la CAPD des ineat – exeat est maintenu au 2 juillet 2013. Les situations médicales et sociales importantes ont été observées. Les autres situations seront étudiées le 2 juillet. La perspective d'un déficit pour la rentrée prochaine motive le faible nombre d'exeat accordés. La date du 2 juillet reste bien tardive pour les collègues qui envisagent un recours.

Le SNUipp-FSU de l'Oise regrette que les dossiers d'exeat des PES ne soient pas étudiés.

Pour information, sur 170 demandes d'exeat :

- 12 collègues ont été priorisés dans le cadre du groupe de travail national (800 points, rapprochement de conjoint avec 2 ans de séparation et plus, éloignement géographique, 528 points de barème). Ils obtiennent également l'ineat priorisé sur le 1er vœu.

- La DASEN propose 14 exeat pour raisons médicales et/ou sociales, après intervention du SNUipp-FSU de l'Oise **20 exeat sont accordés**. En dehors de ces situations, les autres demandes n'ont pas été examinées.

La parité syndicale, à l'initiative du SNUipp-FSU de l'Oise a fait voter un vœu :

"Les délégués des personnels demandent que tous les collègues ayant 528 points de barème et plus, obtiennent leur exeat quelle que soit leur situation (par souci d'équité avec les collègues dont la situation a été priorisée lors du groupe de travail du 4 juin 2013) ainsi que les collègues remplissant les conditions définies par le ministère (voir les conditions ci-dessous), sans condition de barème".

Vote POUR : 10 (parité syndicale) ; Vote CONTRE : (administration)

La DASEN indique que ces dernières situations seront regardées très précisément à la CAPD du 2 juillet.

Allègements de service :

15 collègues ont effectué une demande et ont obtenu un allègement de service

Aménagement de service :

5 collègues ont fait la demande d'un aménagement de poste.

Temps partiels

Sur les 70 nouvelles demandes de temps partiel sur autorisation, seules 11 ont été accordés.

La DASEN justifie les refus au nom du creusement du déficit postes/personnels

Répartition des temps partiels au 01/09/2013

Répartition par quotité				
Modalités	Quotités	Nouvelles demandes	Tacite reconduction	Total
Annualisés :	80%	1	5	6
	50%	2	5	7
Hebdomadaires	80%	4	3	7
	75%	99	165	264
	50%	54	91	146
		160	269	429

Répartition par motif	
Nouvelles demandes de reprise à temps complet	89 (à la RS 2012 : 87)
Nouvelles demandes sur autorisation	70
Nouvelles demandes de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans	62
Nouvelles demandes de droit pour raisons médicales	26
Nouvelles demandes de droit pour création d'entreprise	2
temps partiels sur autorisation reconduits	116
temps partiels de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans reconduits	145
temps partiels de droit pour raisons médicales reconduits	7
temps partiels de droit pour création d'entreprise reconduits	1
	160
	269
	429

Demande de mise en disponibilité

60 collègues ont renouvelé une demande (48 de droit, 12 sur autorisation), 17 collègues ont formulé une première demande.

La DASEN a refusé 3 demandes de disponibilité pour convenance personnelle et en a accordé une. Le SNUipp-FSU de l'Oise est intervenu sur plusieurs dossiers.

Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude

Il y a 7 emplois pour 9 candidatures recensées. Au 1^{er} septembre 2013, le nombre d'instituteurs dans l'Oise est de 71. Une entrée dans le corps des PE par la voie du concours.

L'accès à la hors-classe des professeurs des écoles :

Le contingent de promouvables à la hors-classe est de 60. La liste complémentaire s'étend du 60^{ème} au 72^{ème} dans l'ordre du barème. 9 collègues intégrables maintiennent leur départ à la retraite.

Le SNUipp-FSU de l'Oise et les délégués des personnels présents demande la suppression du point de directeur dans le barème d'accès à la hors-classe pour l'accès à la hors-classe en 2014.

Vote pour : 7, les délégués des personnels présents ; **Vote en abstention** de l'administration

La DASEN refuse de retirer le point supplémentaire accordé aux directeurs mais souhaite ouvrir les discussions, à la demande du SNUipp-FSU, dès les CAPD à la rentrée 2013.

Questions diverses du SNUipp – FSU de l'Oise :

- **Les postes en ULIS réservé au 2nd degré** sont tous des postes « 2nd degré ».
- **Sur l'utilisation du DIF** : il n'y a pas d'enveloppe fermée attribuée au droit individuel à la formation, 3 collègues ont effectué une demande cette année dont 2 accordées.
- 88 collègues demandent leur départ à la retraite au 1^{er} septembre 2013
- **Sur la ventilation départementale des postes au concours 2014 anticipé** : nous n'avons pas d'éléments supplémentaires.
- **Sur l'affectation des étudiants admissibles au CRPE 2014, en Master 2** : ils seront affectés sur des ¼ de décharge de directeurs (avec 2 semaines de 3 jours filées en responsabilité dans une classe sur les périodes 2, 3 et 4). Ces collègues ne doivent pas être nommés sur des niveaux de CP et de CM2, ils doivent être à proximité de leur lieu de formation et de résidence. Ils auront un tuteur dans les écoles et seront rattachés aux circonscriptions de Noyon, Saint Just, Grandvilliers, Clermont, Beauvais Nord et Sud.
- **Personnels itinérants et rythmes scolaires à la rentrée 2013** : le principe général est une approche par circonscription. Les collègues remplaçants seront interrogés sur leur volonté de travailler sur 4 jours ou 4,5 jours avec un principe de base : tout remplaçant est susceptible de remplacer le mercredi (ZIL et Brigades). Pour tous les personnels (TRS, RASED, CPC,...) le surplus d'heures hebdomadaire sera comptabilisé et récupéré à la fin de chaque période. Le SNUipp-FSU s'opposera à la flexibilité renforcée par l'imposition du double (27 heures hebdomadaires).
- **14 demandes d'ineat ont été enregistrées dont 3 collègues qui ont enregistré leur exeat.** Ces collègues participeront à la 2nde phase informatisée du mouvement.
- **calendrier de la seconde phase du mouvement départemental** : ouverture du serveur vers le 20-25 juin voire le 30 juin.
- TRS : les supports de TRS ne sont pas encore envoyés dans les circonscriptions.
- **Congés de formation professionnels** : **2 collègues annulent leur congé.** Cela libère 10 mois pour la liste complémentaire.